



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NANT DU 30 MARS 2026

Date de convocation : 26 mars 2026

Date d'affichage : 26 mars 2026

Le 30 mars 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Nant régulièrement convoqué, s'est réuni dans le Petit Hall.

Présents : Bousquié Régine, Boyer-Luche Nicolas, Coulet Magali, Fabre Myriam, Fabry Antoine, Julian Christian, Larraz Sylvie, Michelon Evelyne, Saquet Eric, Sempéré Sylvie, Souyris Audrey, Villaret Célia.

Représenté : Bonnefous Y. par Julian C.
Durand-Fontanel C. par Coulet M.
Saquet R. par Fabre M.

Le Conseil a pu délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination du secrétaire de séance ; délibération
- 2- Approbation PV du conseil précédent ;
- 3- Décisions de la Maire ;
- 4- Détermination et versement des indemnités de fonction de la Maire et des Adjointes : délibération.
- 5- Recrutement d'agents contractuels de remplacement : délibération

COMMISSIONS

- 6- Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à la commission d'appel d'offre (CAO)
- 7- Désignation des membres de la commission Finances / Budget : Délibération
- 8- Désignation des membres de la commission Délégation de Service Public : Délibération
- 9- Désignation des membres de la commission Tourisme, Loisirs, Culture, Vie associative, Jeunesse, Sport, Ecole : Délibération
- 10- Désignation des membres de la commission Bâtiments, Travaux, Patrimoine : Délibération
- 11- Désignation des membres de la commission d'action sociale : Délibération

REPRESENTANTS/DELEGUES/CORRESPONDANTS

- 12- Désignation des représentants SMICA : Délibération
- 13- Désignation du délégué auprès du SIEDA : Délibération
- 14- Désignation d'un représentant AVEYRON INGENIERIE : Délibération
- 15- Désignation d'un représentant AVEYRON CULTURE : Délibération
- 16- Désignation des délégués au conseil d'école : Délibération
- 17- Désignation d'un délégué élu au CNAS : Délibération
- 18- Désignation d'un correspondant Sécurité routière : Délibération
- 19- Désignation d'un correspondant Défense : Délibération
- 20- Désignation d'un correspondant Tempête ENEDIS : Délibération
- 21- Désignation d'un correspondant Incendie secours : Délibération

1 - Nomination du secrétaire de séance

Madame la Maire invite alors le Conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Régine BOUSQUIÉ est désignée à 15 voix pour.

2- Approbation PV du conseil du 21/03/2026

Il est indiqué à Monsieur Fabry qu'il sera répondu ultérieurement à ses questions relatives aux points 2, 11, 15, 16, 21, 22, 27 de la délibération du Conseil municipal du 21 mars, après analyse détaillée des points soulevés.

Le point 30 (admissions en non-valeur) sera repris lors du prochain conseil pour le vote du budget. Un décret du 20 février 2026 impose de porter le seuil à 200 €.

Monsieur Fabry fait part de sa satisfaction du fait que ses remarques aient été prises en compte dans le PV ce qui lui permet de l'approuver.

Le procès-verbal du conseil du 21 mars 2026 est approuvé à 15 voix pour.

3 - Décisions du Maire

Considérant qu'il appartient au Maire d'informer le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de droit, Madame la Maire liste les principales décisions prises au nom du Conseil Municipal depuis sa mise en place.

- Arrêtés municipaux de délégation de fonctions et de signatures :
 - o à Delphine Guiraud, secrétaire générale de mairie (état civil et autres fonctions).
 - o à Michaël Zaoui, adjoint administratif (état civil).
 - o aux 4 adjoints.

Le Conseil municipal prend acte.

4- Détermination et versement des indemnités de fonction de la Maire et des Adjointes

Mme Coulet déclare que les taux des indemnités de fonction de la Maire et des adjoints sont plafonnés par la réglementation tant en taux de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chacun des bénéficiaires qu'en montant brut annuel pour l'ensemble du Conseil.

Dans ce cadre, les taux proposés au vote sont les suivants :

Maire : 43,8% (plafond = 55.7 %)

Chacun des adjoints : 21,38 % (plafond = 21.38 %)

À la suite d'une question de M Fabry, il est précisé, qu'avec ces taux, le montant brut annuel total s'élèvera à 5315.73 € (plafond = 5802 €). Ceci permettra éventuellement de rémunérer d'autres membres du CM qui seraient investis d'une mission spéciale.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

5- Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Pour pallier les absences ponctuelles d'agents communaux, et considérant leur lourde charge de travail, Mme la maire souhaite pouvoir remplacer les agents absents pour des durées limitées conformément à l'article L332-13-1° et L332-13-2° du code général de la fonction publique. Elle demande donc l'autorisation de les recruter, et de fixer leur rémunération selon des règles claires :

- si la personne embauchée a le niveau de formation du poste, la rémunération sera fixée au maximum de la grille
- si elle a un niveau de formation inférieur, la rémunération sera fixée au maximum de la grille
- si elle n'a pas de formation dans le domaine, la rémunération sera fixée au minimum de la grille

Délibération adoptée à 15 voix pour.

COMMISSIONS

Madame la Maire précise qu'il est proposé un siège à un membre de la minorité, pour chacune des commissions.

6- Modalités de dépôt des listes concernant réélection des représentants de l'assemblée délibérante à la commission d'appel d'offre (CAO)

Mme la maire précise que le vote se fait par liste complète comportant 3 titulaires et 3 suppléants.

Il est donc proposé de déposer les listes sous forme papier en mairie avant le 10/04.

Dans ce contexte, il apparait que l'élection d'un membre de l'opposition n'est pas possible. Pour éviter ce problème, il est proposé qu'une liste commune (majorité / minorité) soit déposée incluant la candidature de Fabry A. M. Fabry est invité à venir en mairie pour finaliser cette proposition.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

7- Désignation des membres de la commission Finances / Budget :

Le Conseil municipal désigne comme membres : Bonnefous Y, Durand-Fontanel C, Fabry A, Julian C, Saquet E, Villaret C.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

8- Désignation des membres de la commission Délégation de Service Public

Sur une question de M Fabry, il s'avère nécessaire de vérifier si l'élection des membres de cette commission doit être soumis, comme pour la CAO, au dépôt de listes préalables.

Le Conseil municipal désigne comme membres :
Trois titulaires : Y. Bonnefous, Michellon E, Saquet E
Trois suppléants : Bousquié R, Fabre M, Fabry A

Délibération adoptée à 15 voix pour.

9- Désignation des membres de la commission Tourisme, Loisirs, Culture, Vie associative, Jeunesse, Sport, École

Le Conseil municipal désigne comme membres : Boyer-Luche N, Fabre M, Larraz S, Saquet R, Sempéré S, Souyris A, Villaret C.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

10- Désignation des membres de la commission Bâtiments, Travaux, Patrimoine

Le Conseil municipal désigne comme membres : Bonnefous Y, Durand-Fontanel C, Larraz S, Michellon E, Saquet Éric, Sempéré S, Souyris A., Villaret C.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

11- Désignation des membres de la commission d'action sociale

Le Conseil municipal désigne comme membres :

Élues : Fabre M, Larraz S, Michellon E, Sempéré S, Souyris A.

Non élues : Andrès D, Barascud M, Charalambos JP, Malzac M, Mazel C.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

REPRESENTANTS / DELEGUES / CORRESPONDANTS

À la suite d'une question de M Fabry, Mme le maire précise qu'il n'a pas été prévu de désigner des membres de la minorité parmi les représentants, délégués et correspondants auprès des divers organismes.

12- Désignation des représentants SMICA

Le Conseil municipal désigne comme représentant titulaire Saquet R. et comme représentant suppléant Boyer-Luche N.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

13- Désignation du délégué auprès du SIEDA

Le Conseil municipal désigne comme délégué élu Saquet E.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

14- Désignation d'un représentant AVEYRON INGENIERIE

Le Conseil municipal désigne comme représentant Saquet E. et l'autorise à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

15- Désignation d'un représentant AVEYRON CULTURE

Le Conseil municipal désigne comme élue représentant Villaret C

Délibération adoptée à 15 voix pour.

16- Désignation des délégués au conseil d'école :

Le Conseil municipal désigne comme déléguée titulaire Fabre M et comme déléguée suppléante : Larraz S

Autres membres qui n'auront qu'une voix consultative : Bousquié R, Saquet E, Souyris A.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

17- Désignation d'un délégué élu au CNAS

Le Conseil municipal désigne comme délégué élu Saquet E.

Guiraud D, secrétaire générale de mairie, comme déléguée agent et correspondante

Délibération adoptée à 15 voix pour.

18- Désignation d'un correspondant Sécurité routière :

Le Conseil municipal désigne comme correspondant élu Saquet E.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

19- Désignation d'un correspondant Défense :

Le Conseil municipal désigne comme correspondant élu Coulet M.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

20- Désignation d'un correspondant Tempête ENEDIS :

Le Conseil municipal désigne comme correspondant élu Villaret C

Délibération adoptée à 15 voix pour.

21- Désignation d'un correspondant Incendie secours :

Le Conseil municipal désigne comme correspondant élu Villaret C

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Questions diverses/ information du Maire

-Madame Souyris demande si des rencontres avec les citoyens sont prévues et comment faire connaître leurs requêtes.

Mme la Maire répond que les citoyens peuvent s'adresser au conseiller de leur choix ou à la mairie lorsqu'ils le souhaitent.

Monsieur Saquet E ajoute qu'après la mise en place de la nouvelle équipe municipale, des réunions seront effectivement prévues, en fonction des besoins ou des situations. Probablement à partir de l'automne.

-Monsieur Fabry informe de la possibilité d'une formation des élus. Il précise qu'en fonction de la dotation globale aux maire et adjoints, le financement autorisé pour la formation, pourrait s'établir dans une fourchette de 1200 à 12000 euros. M Saquet E. lui répond qu'il est en contact avec l'AMF qui propose des prestations dans ce domaine dont le programme n'est pas encore disponible. Cette requête sera à l'ordre du jour du prochain Conseil

-Mme la Maire informe que le prochain Conseil Municipal sera consacré au budget.

-Mme la Maire donne la parole au public. Aucune questions ni interventions ne sont constatées.

Signature par le Conseil municipal de la feuille de présence.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la maire lève la séance à 18h40.

La Secrétaire de séance
Régine BOUSQUIÉ

R. Bousquie

La maire
Magali COULET

Magali Coulet